

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU - SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2022

Le dix octobre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de L'ISLE D'ESPAGNAC, régulièrement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel ISSARD, Maire.

PRÉSENTS : Mmes DONADIEU (à compter de 18H55) - DUMAS - FOUCAUD - GAUTHERIE - OLIVIER - PROUX (à compter de 19H08) - RAFIK - REGRENIL - SÉDANO-GRELLETY - MM. BOISARD - BOUDEAU (jusqu'à 19H15) - DEVAUTOUR - GERGAUD - ISSARD - LAFFENÊTRE - MATHA (à compter de 19H50) - MAZÈRE - PÈBRE - ZIAT

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme LAMAURE à M. PÈBRE
Mme RIGONDEAU à M. ZIAT
M. BURLIER à M. GERGAUD
M. BANIZETTE à M. LAFFENÊTRE
M. FONTAINE à Mme GAUTHERIE
Mme EL HARMOUCHI à M. ISSARD
M. MATHA à Mme RAFIK (jusqu'à 19H50)
Mme PROUX à Mme OLIVIER (jusqu'à 19H08)
Mme DONADIEU à M. MAZÈRE (jusqu'à 18H55)
M. BOUDEAU à M. BOISARD (à compter de 19H15)
Mme LEVASSEUR à M. DEVAUTOUR
Mme SALIF à Mme SÉDANO-GRELLETY

ABSENTE EXCUSÉE : Mme EL BASRI

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme SÉDANO-GRELLETY

Membres en exercice :	29
Présents :	18
Votants :	28
Date de convocation :	23/08/2022

SOMMAIRE

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil municipal du 29 août 2022
- Décision du Maire prise par délégation du Conseil municipal

- 2022-10-01 Installation d'un conseiller municipal suite à démission
- 2022-10-02 Installation d'un conseiller municipal suite à démission
- 2022-10-03 Installation d'une conseillère municipale suite à démission
- 2022-10-04 Désignation d'un membre à la commission « Finances et Ressources humaines » suite à démission
- 2022-10-05 Désignation d'un membre à la commission « Environnement, Participation des habitants et Vie associative » suite à démission
- 2022-10-06 Désignation de membres à la commission « Éducation, Culture » suite aux démissions
- 2022-10-07 Désignation d'un membre à la commission « Urbanisme et Patrimoine »
- 2022-10-08 Désignation d'un membre à la commission « Communication »
- 2022-10-09 Désignation de membres à la commission « Action sociale et Solidarité » suite aux démissions
- 2022-10-10 Désignation d'un membre à la commission « Politique de la ville, Santé, Commerce » suite à démission
- 2022-10-11 Désignation d'un membre à la commission « Appel d'offres » suite à démission
- 2022-10-12 Désignation d'un représentant suppléant au Conseil d'Exploitation de la régie « Énergies renouvelables » suite à démission
- 2022-10-13 Désignation de représentants du Conseil municipal et de membres nommés au CCAS suite aux démissions
- 2022-10-14 Désignation d'un représentant du Conseil municipal au Syndicat Intercommunal de Restauration Collective de Ruelle et L'Isle d'Espagnac suite à démission (SIRC)
- 2022-10-15 Désignation d'un représentant du Conseil municipal au SIVU Enfance Jeunesse
- 2022-10-16 Désignation des élus référents de quartier suite aux démissions
- 2022-10-17 Désignation d'un représentant du Conseil municipal au Comité de Jumelage suite à démission
- 2022-10-18 Désignation d'un représentant du Conseil municipal à la Protection civile suite à démission
- 2022-10-19 Festival Piano en Valois – Convention de partenariat
- 2022-10-20 Contrat de cession pour un spectacle avec la Compagnie Arc-en-Ciel
- 2022-10-21 Subvention exceptionnelle au GRAHT
- 2022-10-22 Convention de partenariat entre l'Espace Mendès-France de Poitiers et la commune de L'Isle d'Espagnac
- 2022-10-23 Convention de mise à disposition à titre onéreux d'une cabine de téléconsultation entre la résidence seniors Domitys La Canopée et la commune de L'Isle d'Espagnac
- 2022-10-24 Convention de mise à disposition à titre gracieux de tatamis entre le Comité Départemental de Judo de la Charente et la commune de L'Isle d'Espagnac
- 2022-10-25 Dénomination d'une voie privée – Lotissement de Bois Menu
- Questions diverses – Information

Le quorum étant atteint, M. ISSARD, Maire, ouvre la séance à 18H30.
M. ZIAT est nommé secrétaire de séance.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOÛT 2022

M. le Maire demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal du Conseil municipal du 29 août 2022.

DÉLIBÉRATION 2022-10-01 - INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL SUITE À DÉMISSION

Monsieur le Maire indique que par courrier, reçu en Mairie le 31 août 2022, Monsieur Manuel BOUDEAU, élu sur la liste « Vous et nous, demain » l'informait de sa décision de démissionner du Conseil municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Préfète a été informée de cette décision.

En vertu des dispositions de l'article L270 du Code électoral, « le candidat venant immédiatement après le dernier élu appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège est devenu vacant pour quelque cause que ce soit, doit être sollicité.

Considérant la réponse négative par courrier en date du 7 septembre 2022 de Madame Aude RENAUD, le candidat suivant a été appelé.

Monsieur Jean-Marc GUIBRETEAU a, par courrier en date du 19 septembre 2022, fait part de sa décision d'accepter de siéger au sein du Conseil municipal.

Il est donc procédé à l'installation de Monsieur Jean-Marc GUIBRETEAU qui siégera en qualité de Conseiller municipal.

DÉLIBÉRATION 2022-10-02 - INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL SUITE À DÉMISSION

Monsieur le Maire indique que par courrier, reçu en Mairie le 31 août 2022, Madame Sylvie LEVASSEUR, élue sur la liste « Partageons demain », l'informait de sa décision de démissionner du Conseil municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Préfète a été informée de cette décision.

En vertu des dispositions de l'article L270 du Code électoral, « le candidat venant immédiatement après le dernier élu appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège est devenu vacant pour quelque cause que ce soit, doit être sollicité.

Monsieur Mehdi TIFALLA, candidat venant immédiatement après le dernier élu sur la liste a, par courrier en date du 5 septembre 2022, fait part de sa décision d'accepter de siéger au sein du Conseil municipal.

Il est donc procédé à l'installation de Monsieur Mehdi TIFALLA qui siégera en qualité de Conseiller municipal.

DÉLIBÉRATION 2022-10-03 - INSTALLATION D'UNE CONSEILLÈRE MUNICIPALE SUITE À DÉMISSION

Monsieur le Maire indique que par courrier, reçu en Mairie le 19 septembre 2022, Madame Najat SALIF, élue sur la liste « Partageons demain », l'informait de sa décision de démissionner du Conseil municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Préfète a été informée de cette décision.

En vertu des dispositions de l'article L270 du Code électoral, « le candidat venant immédiatement après le dernier élu appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège est devenu vacant pour quelque cause que ce soit, doit être sollicité.

Considérant la réponse négative par courrier en date du 21 septembre 2022 de Madame Katia CAMBRONE, le candidat suivant a été appelé.

Considérant la réponse négative par courrier en date du 28 septembre 2022 de Monsieur Lionel GROS, le candidat suivant a été appelé.

Madame Catherine DANÈDE a, par courrier en date du 30 septembre 2022, fait part de sa décision d'accepter de siéger au sein du Conseil municipal.

Il est donc procédé à l'installation de Madame Catherine DANÈDE qui siégera en qualité de Conseillère municipale.

DÉLIBÉRATION 2022-10-04 – DÉSIGNATION DE MEMBRES À LA COMMISSION FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES SUITE À DÉMISSION

Monsieur le Maire indique que, par délibération en date du 15 juin 2020, le Conseil municipal avait procédé à la constitution de la commission « Finances et Ressources Humaines ».

Suite à la démission de Monsieur Manuel BOUDEAU et à un remaniement, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder à la modification de la désignation de membres pour reconstituer cette commission.

M. Jean-Marc GUIBRETEAU, M. Alain BURLIER et M. Mehdi TIFALLA se portent candidats.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** les membres ci-dessous pour siéger à la commission « Finances et Ressources Humaines » :

- Michel ISSARD
- Pierre Yves GERGAUD
- Delphine LAMAURE
- Nathalie DONADIEU
- Alain BURLIER
- Jean Marc GUIBRETEAU
- Najia EL BASRI
- Bernard DEVAUTOUR
- Mehdi TIFALLA

DÉLIBÉRATION 2022-10-05 – DÉSIGNATION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION ENVIRONNEMENT, PARTICIPATION DES HABITANTS ET VIE ASSOCIATIVE SUITE À DÉMISSION

Monsieur le Maire indique que, par délibération en date du 15 juin 2020, le Conseil municipal avait procédé à la constitution de la commission « Environnement, participation des habitants et vie associative ».

Suite à la démission de Madame Najat SALIF, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder à la modification de la désignation de membres pour reconstituer cette commission.

Mme Marianne SÉDANO-GRELLETY se porte candidate.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** les membres ci-dessous pour siéger à la commission « Environnement, participation des habitants et vie associative » :

- Michel ISSARD
- Philippe MAZÈRE
- Pierre Yves GERGAUD
- Alain BOISARD
- Jocelyne OLIVIER
- Jacques LAFFENÊTRE
- Monique FOUCAUD
- Paul DUMORTIER
- Marianne SÉDANO-GRELLETY

DÉLIBÉRATION 2022-10-06 – DÉSIGNATION DE MEMBRES À LA COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE SUITE AUX DÉMISSIONS

Monsieur le Maire indique que, par délibération en date du 15 juin 2020, le Conseil municipal avait procédé à la constitution de la commission « Éducation, Culture ».

Suite aux démissions de Monsieur Manuel BOUDEAU, Madame Sylvie LEVASSEUR et Madame Najat SALIF et à un remaniement, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder à la modification de la désignation de membres pour reconstituer cette commission.

Mme Karima EL HARMOUCHI, Mme Dominique GAUTHERIE, M. Paul DUMORTIER et Mme Catherine DANÈDE se portent candidats.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** les membres ci-dessous pour siéger à la commission « Éducation, Culture » :

- Michel ISSARD
- Jean-Christophe PÈBRE
- Jacques LAFFENÊTRE
- Nathalie DONADIEU
- Karima EL HARMOUCHI
- Dominique GAUTHERIE
- Najia EL BASRI
- Paul DUMORTIER
- Catherine DANÈDE

DÉLIBÉRATION 2022-10-07 – DÉSIGNATION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION URBANISME - PATRIMOINE

Monsieur le Maire indique que, par délibération en date du 15 juin 2020, le Conseil municipal avait procédé à la constitution de la commission « Urbanisme - Patrimoine ».

Suite à un remaniement des commissions, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder à la modification de la désignation de membres pour reconstituer cette commission.

M. Jean-Marc GUIBRETEAU se porte candidat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** les membres ci-dessous pour siéger à la commission « Urbanisme - Patrimoine » :

- Michel ISSARD
- Alain BURLIER
- Philippe MAZÈRE
- Séverine PROUX
- Cédric BANIZETTE
- Rémy FONTAINE
- Jean-Marc GUIBRETEAU
- Paul DUMORTIER
- Josiane DUMAS

DÉLIBÉRATION 2022-10-08 – DÉSIGNATION DE MEMBRES À LA COMMISSION COMMUNICATION

Monsieur le Maire indique que, par délibération en date du 15 juin 2020, le Conseil municipal avait procédé à la constitution de la commission « Communication ».

Suite à un remaniement des commissions, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder à la modification de la désignation de membres pour reconstituer cette commission.

M. Pierre-Yves GERGAUD, Mme Martine RIGONDEAU et M. Mehdi TIFALLA se portent candidats.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** les membres ci-dessous pour siéger à la commission « Communication » :

- Michel ISSARD
- Philippe MAZÈRE
- Laëtitia REGRENIL
- Régis MATHA
- Rémy FONTAINE
- Pierre-Yves GERGAUD
- Martine RIGONDEAU
- Paul DUMORTIER
- Mehdi TIFALLA

DÉLIBÉRATION 2022-10-09 – DÉSIGNATION DE MEMBRES À LA COMMISSION ACTION SOCIALE ET SOLIDARITÉ SUITE AUX DÉMISSIONS

Monsieur le Maire indique que, par délibération en date du 15 juin 2020, le Conseil municipal avait procédé à la constitution de la commission « Action sociale et solidarité ».

Suite aux démissions de Madame Sylvie LEVASSEUR et Madame Najat SALIF, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder à la modification de la désignation de membres pour reconstituer cette commission.

Mme Josiane DUMAS et Mme Catherine DANÈDE se portent candidates.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** les membres ci-dessous pour siéger à la commission « Action sociale et solidarité » :

- Michel ISSARD
- Bouchra RAFIK
- Karima EL HARMOUCHI
- Dominique GAUTHERIE
- Jocelyne OLIVIER
- Monique FOUCAUD
- Najia EL BASRI
- Josiane DUMAS
- Catherine DANÈDE

DÉLIBÉRATION 2022-10-10 – DÉSIGNATION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION POLITIQUE DE LA VILLE, SANTÉ, COMMERCE SUITE À DÉMISSION

Monsieur le Maire indique que, par délibération en date du 15 juin 2020, le Conseil municipal avait procédé à la constitution de la commission « Politique de la ville, santé, commerces ».

Suite à la démission de Madame Sylvie LEVASSEUR, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder à la modification de la désignation de membres pour reconstituer cette commission.

M. Bernard DEVAUTOUR se porte candidat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** les membres ci-dessous pour siéger à la commission « Politique de la ville, santé, commerces » :

- Michel ISSARD
- Laëtitia REGRENIL
- Bouchra RAFIK
- Dominique GAUTHERIE
- Alain BOISARD
- Monique FOUCAUD
- Karima EL HARMOUCHI
- Marianne SÉDANO-GRELLETY
- Bernard DEVAUTOUR

DÉLIBÉRATION 2022-10-11 – DÉSIGNATION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES SUITE À DÉMISSION

Monsieur le Maire indique que, par délibération en date du 15 juin 2020, le Conseil municipal avait procédé à la constitution de la commission « Appel d'offres ».

Suite à la démission de Madame Sylvie LEVASSEUR, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder à la modification de la désignation de membres pour reconstituer cette commission.

M. Mehdi TIFALLA se porte candidat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** les membres ci-dessous pour siéger à la commission « Appel d'offres » :

Le Maire, président : - Michel ISSARD

Les 5 membres titulaires :
- Pierre Yves GERGAUD
- Alain BURLIER
- Hassane ZIAT
- Séverine PROUX
- Bernard DEVAUTOUR

Les 5 membres suppléants :
- Philippe MAZÈRE
- Cédric BANIZETTE
- Jocelyne OLIVIER
- Bouchra RAFIK
- Mehdi TIFALLA

DÉLIBÉRATION 2022-10-12 – DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS AU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA RÉGIE « ÉNERGIES RENOUVELABLES » SUITE AUX DÉMISSIONS

Monsieur le Maire indique que, par délibération en date du 22 mars 2021, le Conseil municipal avait procédé à la désignation des représentants titulaires et suppléants du Conseil municipal pour siéger au conseil d'exploitation des énergies renouvelables.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil d'exploitation de la régie est composé de 5 membres du Conseil municipal titulaires et 5 suppléants, désignés en son sein sur proposition du Maire, en

application de l'article R 2221-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les membres du Conseil d'exploitation doivent jouir de leurs droits civils et politiques.

Néanmoins, le calcul de la représentativité n'étant pas respecté (le Maire, 4 élus majoritaires et 1 élu minoritaire), Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de reconstituer cette représentation.

M. Jean Marc GUIBRETEAU et M. Mehdi TIFALLA se portent candidats.

Suite à un remaniement et aux démissions de Madame Sylvie LEVASSEUR et de Monsieur Manuel BOUDEAU, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder à la désignation de représentants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** les membres ci-dessous pour siéger au Conseil d'exploitation de la régie « Énergies renouvelables » :

- | | |
|----------------------------------|----------------------------------|
| - les représentants titulaires : | - les représentants suppléants : |
| - Alain BURLIER | - Séverine PROUX |
| - Philippe MAZÈRE | - Cédric BANIZETTE |
| - Pierre-Yves GERGAUD | - Nathalie DONADIEU |
| - Jean-Marc GUIBRETEAU | - Hassane ZIAT |
| - Bernard DEVAUTOUR | - Paul DUMORTIER |

DÉLIBÉRATION 2022-10-13 - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE MEMBRES NOMMÉS AU CCAS SUITE AUX DÉMISSIONS

VU la délibération 2020-06-14 – Désignation des représentants du Conseil municipal au centre communal d'action sociale fixant à 16 les membres du conseil d'administration du CCAS et désignant les membres pour siéger au conseil d'administration du CCAS, prise le 15 juin 2020, VU la délibération 2020-07-18 – Modification - Désignation des représentants du conseil municipal au centre communal d'action sociale, prise lors du Conseil municipal du 10 juillet 2020,

CONSIDÉRANT les démissions de Mesdames Sylvie LEVASSEUR et Najat SALIF, en date respectivement du 30 août et du 19 septembre 2022,

CONSIDÉRANT les démissions de Monsieur Pierre GIRAULT et de Madame Josiane CARDINAUX, en date du 28 septembre 2022,

Suite aux démissions précitées, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder à la désignation de membres pour reconstituer le CCAS.

Mme Josiane DUMAS, M. Mehdi TIFALLA, Mme Geneviève GERGAUD et M. Jean-Pierre JUNG se portent candidats.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** les membres ci-dessous pour siéger au Conseil d'administration du CCAS :

- | | |
|----------------------------------|-----------------------|
| - Michel ISSARD, Président | - Christiane FONTAINE |
| - Bouchra RAFIK, Vice-Présidente | - Françoise LAROCHE |
| - Dominique GAUTHERIE | - Joël CHEVOLEAU |
| - Karima EL HARMOUCHI | - Daniel AUDOIN |
| - Monique FOUCAUD | - Brigitte BANIZETTE |
| - Alain BOISARD | - Françoise MORLIÈRE |
| - Najia EL BASRI | - Jean-Pierre JUNG |
| - Josiane DUMAS | - Geneviève GERGAUD |
| - Mehdi TIFALLA | |

DÉLIBÉRATION 2022-10-14 – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RESTAURATION COLLECTIVE DE RUELLE ET L'ISLE D'ESPAGNAC SUITE À DÉMISSION

Monsieur le Maire indique que, par délibération en date du 15 juin 2020, le Conseil municipal avait procédé à la désignation de ses représentants au Syndicat Intercommunal de Restauration Collective (SIRC) de Ruelle et de l'Isle d'Espagnac.

Suite à la démission de Monsieur Manuel BOUDEAU, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder à la désignation d'un représentant.

M. Jean-Marc GUIBRETEAU se porte candidat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** les membres ci-dessous pour siéger au Conseil d'administration du SIRC :
 - Jacques LAFFENÈTRE
 - Régis MATHA
 - Pierre Yves GERGAUD
 - Karima EL HARMOUCHI
 - Jean-Marc GUIBRETEAU

DÉLIBÉRATION 2022-10-15 – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SIVU ENFANCE JEUNESSE

Monsieur le Maire indique que, par délibération en date du 15 juin 2020, le Conseil municipal avait procédé à la désignation de ses représentants au SIVU Enfance Jeunesse.

Suite à un départ du groupe majoritaire, Madame Najia EL BASRI, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder à la désignation d'un nouveau représentant en vue de ce remplacement.

M. Michel ISSARD se porte candidat.

Le groupe de la minorité demande un vote à bulletin secret.

Résultat du vote :

29 votants
21 votes pour Michel ISSARD
8 votes blancs

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

- **DÉSIGNE** les membres ci-dessous pour siéger au SIVU Enfance Jeunesse :

Membres titulaires

- Michel ISSARD
- Alain BURLIER

Membres suppléants

- Jean-Christophe PÈBRE
- Karima EL HARMOUCHI

DÉLIBÉRATION 2022-10-16 - DÉSIGNATION DES ÉLUS RÉFÉRENTS DE QUARTIER SUITE À DÉMISSION

Monsieur le Maire indique que, par délibération en date du 30 août 2021, le Conseil municipal avait procédé à la désignation des référents de quartier.

Suite aux démissions d'élus, Monsieur le Maire indique qu'il convient de revoir le tableau des élus référents.

Monsieur le Maire rappelle que les conseils de quartier sont pilotés par un groupe d'élus référents, 2 issus du groupe majoritaire et 1 du groupe minoritaire du Conseil municipal.

L'élue référent de quartier est un relais essentiel à l'action entre les habitants et la municipalité. Il porte et explicite les projets ainsi que les choix municipaux, assure le recueil des besoins et demandes des habitants et leur suivi, anime et représente la municipalité lors des réunions du conseil de quartier. Il joue le rôle de relais dans le dispositif de vigilance citoyenne.

Mme Delphine LAMAURE et M. Mehdi TIFALLA se portent candidats.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** les élus référents dans le tableau ci-dessous :

RÉFÉRENTS	QUARTIERS
H. ZIAT, S. PROUX	A - Azalée
N. DONADIEU, PY. GERGAUD	B - Bleuet
B. RAFIK, D. GAUTHERIE	C - Coquelicot
P. MAZÈRE, A. BOISARD, B. DEVAUTOUR	D - Dahlia
L. REGRENIL, C. BANIZETTE, M. SÉDANO GRELLETY	E - Eglantine
M. ISSARD, J. OLIVIER	F - Fleurs des champs
J. LAFFENETRE, D. LAMAURE, M. TIFALLA	G - Glycine
K. EL HARMOUCHI, M. FOUCAUD	H - Hibiscus / I - Iris

DÉLIBÉRATION 2022-10-17 – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITÉ DE JUMELAGE SUITE À DÉMISSION

Monsieur le Maire indique que, par délibération en date du 15 juin 2020, le Conseil municipal avait procédé à la désignation de ses représentants au Comité de jumelage.

Suite à la démission de Monsieur Manuel BOUDEAU, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder à la désignation d'un représentant.

M. Alain BURLIER se porte candidat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** les représentants au Comité de jumelage ci-dessous :
- Philippe MAZÈRE
- Dominique GAUTHERIE
- Alain BURLIER

DÉLIBÉRATION 2022-10-18 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL À LA PROTECTION CIVILE SUITE À DÉMISSION

Monsieur le Maire indique que, par délibération en date du 15 juin 2020, le Conseil municipal avait procédé à la désignation de ses représentants à la Protection Civile.

Suite à la démission de Monsieur Manuel BOUDEAU, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder à la désignation d'un représentant.

M. Hassane ZIAT se porte candidat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** les représentants à la Protection Civile ci-dessous :
- Séverine PROUX
- Hassane ZIAT

DÉLIBÉRATION 2022-10-19 - FESTIVAL PIANO EN VALOIS - CONVENTION DE PARTENARIAT

Monsieur le Maire informe de la possibilité d'un concert récital interprété par Thomas et Damien Jarry dans le cadre de la programmation décentralisée de l'édition 2022 du festival Piano en Valois le samedi 22 octobre 2022 à 20h30 à l'espace Georges Brassens.

Les conditions de cette prestation sont arrêtées dans la convention comme suit :

- L'heure : 20h30
- Le prix : 1 500.00 € HT
- Les obligations de l'organisateur et du producteur
- L'assurance nécessaire à la couverture des risques liés aux représentations dans son lieu
- La billetterie sera mise en place par Festival Piano en Valois au théâtre d'Angoulême et c'est lui qui encaissera les recettes concernant la vente des billets pour ce concert

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat avec Festival Piano en Valois pour un concert récital le samedi 22 octobre 2022 à 20h30 à l'espace Georges Brassens.

- **DE L'AUTORISER** à signer ladite convention.

La commission Culture a émis un avis favorable lors de sa séance du 30 août 2022. La commission des Finances et Ressources Humaines a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 28 septembre 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les propositions telles que décrites ci-dessus.

DÉLIBÉRATION 2022-10-20 - CONTRAT DE CESSION POUR UN SPECTACLE AVEC LA COMPAGNIE ARC-EN-CIEL

Monsieur le Maire informe de la possibilité d'une comédie musicale avec la compagnie Arc-en-Ciel le samedi 3 décembre 2022 à 14h30 à l'espace Georges Brassens.

Les conditions de cette prestation sont arrêtées comme suit :

- Le titre : « La petite Sirène »
- L'heure : 14h30
- Le prix : 2 000.00 €
- Les obligations de l'organisateur notamment : fournir le lieu de la représentation en ordre de marche, assurer la sécurité du lieu
- L'assurance nécessaire à la couverture des risques liés aux représentations dans son lieu
- La prise en charge des droits de la SACEM
- Entrée gratuite

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** le contrat de cession avec la Compagnie Arc-en-Ciel pour une prestation musicale le samedi 3 décembre 2022 à 14h30 à l'espace Georges Brassens.

- **DE L'AUTORISER** à signer ledit contrat.

La commission Culture a émis un avis favorable lors de sa séance du 30 août 2022. La commission des Finances et Ressources Humaines a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 28 septembre 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les propositions telles que décrites ci-dessus.

DÉLIBÉRATION 2022-10-21 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU GRAHT

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que la commune a reçu un courrier du GRAHT (Groupe de Recherche Archéologiques et Historiques Tolvère) qui demande une subvention pour la mise en place d'un projet scientifique regroupant un intérêt archéologique, historique, écologique et environnemental afin de protéger le cours d'eau de la Font Noire.

Le montant de cette subvention exceptionnelle pourrait être de 200.00 €.

Les crédits sont prévus au budget 2022 (article 6748).

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** le versement d'une subvention exceptionnelle de 200.00 € au GRAHT (Groupe de Recherche Archéologiques et Historiques Tolvère) telle que décrite ci-dessus.

La commission Environnement, Participation des Habitants et Vie Associative a émis un avis favorable lors de sa séance du 15 septembre 2022.

La commission des Finances et Ressources Humaines a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 28 septembre 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 200.00 € au GRAHT (Groupe de Recherche Archéologiques et Historiques Tolvère) telle que décrite ci-dessus.

DÉLIBÉRATION 2022-10-22 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ESPACE MENDÈS-FRANCE DE POITIERS ET LA COMMUNE DE L'ISLE D'ESPAGNAC

Monsieur le Maire informe les élus de la proposition de l'Espace Mendès-France de Poitiers de jaloner les agendas culturels de la ville de L'Isle d'Espagnac avec des événements culturels et scientifiques construits en partenariat étroit entre l'équipe professionnelle de la Médiathèque et les représentants de l'Espace Mendès-France.

Monsieur le Maire rappelle que la commune participe chaque année aux programmations d'animations pour jeunes publics intitulées « Curioz » coordonnées par l'Espace Mendès-France en Charente, à partir de sa délégation, prochainement située à l'IUT d'Angoulême. Ces événements sont inscrits à l'agenda d'une politique culturelle dynamique qui constitue un élément essentiel de la vie sociale. Son ambition est d'offrir à la population, aux jeunes et aux adultes, la possibilité d'acquérir des connaissances scientifiques et techniques afin d'éclairer leurs choix de citoyens.

La programmation comprend :

- La mise en place de temps forts d'animations scientifiques lors des événements conçus par la ville de l'Isle d'Espagnac et lors des actions labellisées par l'Espace Mendès-France tout au long de l'année : Fête de la Science, Images de Sciences, et Science se Livre.
- Deux journées spéciales consacrées aux scolaires de la ville de l'Isle d'Espagnac sur le modèle des Curioz.
- L'organisation de deux conférences/débats citoyens, ou cafés sciences et techniques à imaginer autour de thématiques associées aux problématiques du territoire qui occupent les élus.

Chaque partie-prenante du projet s'engage dans la démarche, pour valoriser le plus souvent possible auprès des médias et à promouvoir leurs actions communes.

L'Espace Mendès-France s'engage à mettre au service du partenariat des ressources et compétences qu'il utilise quotidiennement dans l'accomplissement de ses missions notamment

ses ressources documentaires, ses compétences en matière d'organisation d'événements, son catalogue d'animation et d'ateliers scientifiques et ses réseaux au sein des communautés scientifiques locales et nationales.

En contrepartie, la commune de l'Isle d'Espagnac s'engage à verser la somme de 1 000.00 € à l'Espace Mendès-France de Poitiers correspondant à la programmation citée à l'article 3 de la convention.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat entre l'Espace Mendès-France de Poitiers et la commune de l'Isle d'Espagnac pour une programmation de temps forts pour une durée d'un an à compter de septembre 2022.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

La commission des Finances et Ressources Humaines a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 28 septembre 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre l'Espace Mendès-France de Poitiers et la commune de l'Isle d'Espagnac pour une programmation de temps forts pour une durée d'un an à compter de septembre 2022.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

<p>DÉLIBÉRATION 2022-10-23 – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION À TITRE ONÉREUX D'UNE CABINE DE TÉLÉCONSULTATION ENTRE LA RÉSIDENCE SERVICES SENIORS DOMITYS - LA CANOPÉE ET LA COMMUNE DE L'ISLE D'ESPAGNAC</p>

Monsieur le Maire informe les élus que la commune de l'Isle d'Espagnac, régulièrement interpellée par ses habitants sur le sujet de la santé, s'est mise en recherche de solutions complémentaires afin de pallier les besoins médicaux ponctuels qui pourraient être traités rapidement. La démarche entamée par La résidence La Canopée, à savoir, proposer une solution de téléconsultation, correspond à ce besoin identifié. Un partenariat permettant d'élargir l'accès de cette borne aux résidents de la commune de l'Isle d'Espagnac a donc été envisagé.

Monsieur le Maire annonce que la résidence a choisi d'investir en matière sanitaire notamment en développant une solution de télé-médecine et a souscrit à un contrat pour une solution de Téléconsultation « MEDADOM » avec la société SYNAPSE.

Le développement de l'usage de la télé-médecine répond au plan régional d'accès aux soins de la Nouvelle-Aquitaine, rédigé par l'Agence Régionale de Santé, et fait partie de ses axes prioritaires.

De plus, dans le cadre de l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales (CGCT) régissant la clause générale de compétences des communes, le Conseil municipal peut mettre en œuvre les actions qu'il juge nécessaires à la conduite de sa mission de service public.

C'est dans ce contexte que la résidence La Canopée met à disposition des habitants de la commune de l'Isle d'Espagnac une cabine de téléconsultation. En l'espèce, la commune de l'Isle d'Espagnac n'interfère pas dans la relation entre les utilisateurs de la borne et la résidence La Canopée. À ce titre, aucune donnée individuelle ne transitera entre la résidence La Canopée et la collectivité territoriale.

L'intervention du bénéficiaire, en sa qualité de collectivité territoriale, se limitera à informer la population de l'existence du service par l'intermédiaire de son site internet notamment.

La résidence s'engage à :

- Rendre la borne de téléconsultation accessible à tous les administrés de l'Isle d'Espagnac

- Veiller, conformément aux dispositions légales et réglementaires, au respect scrupuleux des conditions d'exercice de cette activité et à ce que l'utilisation par les patients de la plateforme se fasse dans le strict respect de la réglementation relative à l'activité de téléconsultation, particulièrement dans le cadre de la protection des données de santé
- Inclure dans sa contractualisation avec son personnel, désigné comme référent, une clause de confidentialité garantissant le respect par celui-ci de la protection des informations relatives au patient
- Supporter les charges techniques (location, fluides, frais de réseaux...) et coûts liés au personnel chargé de l'accueil et de l'accompagnement
- Informer les utilisateurs de leurs droits et obligations en matière d'utilisation d'une borne de téléconsultation
- Assurer la maintenance du matériel nécessaire au maintien du service de la présente convention. Le bénéficiaire ne pourra être tenu pour responsable en cas de rupture du service
- Garantir la confidentialité des données personnelles des usagers. À ce titre, La résidence ne communiquera aucune information individuelle au bénéficiaire, ni à aucun tiers.

La mise à disposition est effectuée à titre onéreux. Les conditions financières concernent la compensation des charges matérielles, logistiques et humaines supportées par la résidence. Son montant est fixé à 1 740.00 € TTC par an, versé mensuellement (145.00 € / mois).

- **D'APPROUVER** les termes de la convention de mise à disposition à titre onéreux d'une cabine de téléconsultation entre La Résidence services seniors Domitys – La Canopée et la commune de l'Isle d'Espagnac pour un montant mensuel de 145.00 €.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

La commission des Finances et Ressources Humaines a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 28 septembre 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition à titre onéreux d'une cabine de téléconsultation entre La Résidence services seniors Domitys – La Canopée et la commune de l'Isle d'Espagnac pour un montant mensuel de 145.00 €.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

<p>DÉLIBÉRATION 2022-10-24 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION À TITRE GRACIEUX DE TATAMIS ENTRE LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE JUDO DE LA CHARENTE ET LA COMMUNE DE L'ISLE D'ESPAGNAC</p>
--

Monsieur le Maire informe les élus de la commune de L'Isle d'Espagnac que le Comité Départemental de Judo de la Charente dans le cadre du développement du judo en Charente, a proposé à la commune de mettre à disposition 50 tatamis en vue de la création d'une section Judo sur L'Isle d'Espagnac.

Monsieur le Maire indique que la commune s'engage à entreposer le stock de tatamis dans un bâtiment communal, de veiller à la bonne utilisation qui en sera faite et d'en assurer l'entretien. La commune s'engage à restituer les tatamis au dojo de Rouillet à la fin de la convention.

La convention est conclue pour une durée d'un an reconductible en accord avec les deux parties.

La présente mise à disposition est consentie à titre gratuit.

- **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition, à titre gracieux de tatamis entre le Comité Départemental de Judo de la Charente et la commune de L'Isle d'Espagnac pour une durée d'un an reconductible.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les propositions telles que décrites ci-dessus.

DÉLIBÉRATION 2022-10-25 - DÉNOMINATION D'UNE VOIE PRIVÉE - LOTISSEMENT DE BOIS MENU

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un permis d'aménager a été accordé pour la création de 5 lots à bâtir à usage d'habitation le 24 juin 2022 au nom de Madame et Monsieur FOUCHÉ. Ces futures habitations seront desservies par une voie privée à sens unique avec une entrée des véhicules par le Chemin d'Entreroches et une sortie par la Rue de la Couronne.

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la Commune. La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient pour faciliter le repérage pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail de La Poste et des autres services publics locaux ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Monsieur le Maire ajoute que pour faire suite à la proposition de la Commission Urbanisme et Patrimoine, il est demandé au Conseil municipal de prendre une délibération dénommant « RUE DE BOIS MENU » la voie privée desservant les lots à bâtir de manière que celle-ci puisse être mentionnée dans la documentation cadastrale.

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil que le système de la numérotation métrique sera mis en œuvre sur cette voie nouvelle. Les numéros qui seront attribués aux nouvelles habitations représentent la distance en mètres séparant le début de la voie du point numérique d'accès. De fait, l'usage des « bis, ter, quater » est interdit sur une voie à numérotation métrique.

Considérant l'accord du propriétaire de la voie privée à la dénomination de la voie, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la dénomination « RUE DE BOIS MENU » la voie privée à créer desservant les 5 lots à bâtir.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La commission Urbanisme et Patrimoine a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 27 septembre 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les propositions telles que décrites ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole,
la séance est levée à 20H00.

**Le Secrétaire,
Hassane ZIAT**

**Le Maire,
Michel ISSARD**